

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

**AVIS** est par les présentes, donné par le soussigné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Mont-Joli, préparé par la firme d'évaluateurs agréés Évimbec Itée pour l'année 2025, sera en vigueur pour son premier exercice financier et a été déposé à mon bureau le 31 octobre 2024 au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Mont-Joli. Toute personne peut se présenter pour en prendre connaissance durant les heures d'affaires habituelles.

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la Ville de Mont-Joli.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

MRC de La Mitis  
1534, boulevard Jacques-Cartier  
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8

- Être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 309-2017 de la MRC de La Mitis et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Mont-Joli, ce 31<sup>ème</sup> jour de octobre 2024



Steve Corneau CPA, OMA  
Directeur des finances et trésorier